



15.09.2014 – 08:30 Uhr

La Suisse à la traîne en matière de protection des forêts

Zurich (ots) -

Le règlement de l'UE sur le bois, qui doit mettre un terme à la vente de bois abattu illégalement, est entré en vigueur en 2013. Le WWF s'est penché sur la question de son application dans les différents Etats membres, ainsi qu'en Suisse. Le verdict est sans appel: seuls deux pays affichent des résultats satisfaisants, et le nôtre se classe en queue de peloton.

L'abattage illégal est l'une des plus graves menaces qui planent sur les forêts. Au total, le bois en question représenterait jusqu'à 30% du marché mondial. Le WWF a donc voulu savoir dans quelle mesure les Etats membres et la Suisse appliquaient le règlement de l'UE dans le domaine du bois (RBUE) (www.wwf.org.uk/barometer, uniquement en anglais). Ce dernier vise à empêcher la commercialisation dans l'Union européenne de bois et de produits dérivés issus d'une récolte illégale.

Les résultats de l'étude sont consternants: le Royaume-Uni et le Danemark tirent leur épingle du jeu, avec respectivement 14 et 11 points (sur 16). L'Allemagne totalise 9 points. Quant à la Suisse, elle parvient péniblement à 3 points, ce qui fait d'elle l'un des plus mauvais élèves parmi les 29 évalués.

Entré en vigueur il y a plus d'un an maintenant, le règlement de l'UE est encore trop peu appliqué dans les Etats membres. L'étude du WWF arrive à la conclusion que seuls 11 d'entre eux ont adopté des lois nationales assez strictes pour pouvoir vérifier la légalité du bois et des produits dérivés importés. Les 17 autres Etats membres ainsi que la Suisse n'ont soit encore adopté aucune loi nationale sur ce sujet, soit ont seulement posé des jalons qui ne permettent ni contrôles efficaces ni sanctions dissuasives.

En Suisse, l'importation de bois et de produits dérivés issus d'une récolte illégale n'est pas interdite. Selon l'OFEV et le SECO, les bases indispensables à la création d'un règlement similaire au RBUE font défaut. «La révision de la loi sur la protection de l'environnement pourrait venir combler ce vide juridique», affirme Simone Stammach, spécialiste de la question au WWF. Le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative pour une économie verte comprend, outre diverses mesures facultatives, la possibilité de définir des exigences minimales relatives à la mise en circulation de ces produits lorsqu'un alignement sur les prescriptions internationales est nécessaire. Un règlement inspiré du modèle du RBUE pourrait alors rapidement voir le jour en Suisse, mettant fin au commerce de bois et de produits dérivés illégaux.

Ce sujet ne doit pas être pris à la légère. L'abattage illégal est en grande partie responsable de la déforestation dans le monde, un phénomène aux conséquences désastreuses pour la biodiversité, pour les peuples qui vivent dans les zones concernées ainsi que pour le climat.

Résultats du classement des pays:

14 points: Royaume-Uni 11 points: Danemark 9 points: Finlande, Allemagne, Lituanie, Slovaquie 8 points: Belgique, Portugal 7 points: Chypre, Estonie, Pays-Bas, Suède 6 points: France 5 points: Luxembourg, Roumanie 4 points: Autriche, Croatie, République tchèque, Lettonie 3 points: Bulgarie, Suisse 2 points: Grèce, Irlande 1 point: Italie, Malte, Pologne, Slovaquie 0 point: Hongrie, Espagne

Pour en savoir plus:

Etude de WWF «EU Government Barometer» (uniquement en anglais): www.wwf.org.uk/barometer

Un graphique "Baromètre des gouvernements de l'UE" se trouve ici:

http://assets.wwf.ch/downloads/ergebnis_lander_rating_eu_government_barometer_f.pdf

Position du WWF concernant la révision de la loi sur la protection de l'environnement (économie verte) (uniquement en allemand): www.wwf.ch/de/projekte/schweiz/politik_ 

Contact:

Baromètre des gouvernements de l'UE: Pierrette Rey, porte-parole, WWF Suisse, Tél. 021 966 73 75

Economie verte: Jennifer Zimmermann, cheffe de projet Consommation, WWF Suisse, Tél. 079 778 51 01